



Nombre d'heures annuel pour un temts partiel

Par **gina**, le **07/03/2008** à **18:49**

Bonjour,

Etant en CDD et étant payé sur 43h33 par mois annualisées, combien d'heures dans l'année dois-je faire? et quels sont mes droits de congés payés?

Dois-je calculer mes heures sur 12 mois ou sur 11 mois en déduisant les congés payés?

Sachant que sur mon contrat le nombre d'heures par an ne figure pas.

Par **citoyenalpha**, le **08/03/2008** à **02:06**

Bonjour,

[fluo]nbre d'heure par an $43h33 * 12 = 519.96h$ [/fluo]. Vous êtes annualisé (12 mois) et vous faites 43h33. Vos congés payés sont inclus dans le total d'heure annuelle.

[fluo]nbre de CP 5 semaines [/fluo].Le nombre de jour de congé payé ne varie pas seul la rémunération que vous en obtenez est affecté.

Restant à votre disposition.